

Minerval Progressif

à partir de l'année 2026 - 2027

Les informations reprises dans ce document sont communiquées à titre informatif et restent sous réserve de l'adoption définitive du texte par le Parlement.

Principe du guichet unique

A partir de la rentrée académique 2026 - 2027, la Fédération Wallonie-Bruxelles met en place un **guichet unique**, géré par la [Direction des Allocations d'Études \(DAE\)](#).

Ce guichet unique analysera la situation de chaque étudiante-e afin de déterminer le **montant du minerval** qu'il devra payer.

Pour bénéficier d'un **tarif adapté à sa situation**, l'étudiant-e devra **introduire une demande de reconnaissance d'une condition particulière auprès de la DAE**.

Sans cette démarche, l'étudiant-e devra automatiquement payer son minerval au taux plein.

Paliers du minerval à la rentrée 2026

Conditions particulières	Montant du minerval
Etudiant-e boursier-ère de la FWB	0 euros
Etudiant-e à revenus modestes	374 euros
Revenus intermédiaires	835 euros
Taux plein	1 194 euros

Contribution spécifique pour les étudiants Non Européen-ne-s.

Une contribution supplémentaire de 4 175 euros par an est demandée aux **étudiant-e-s Non Européen-ne-s dont le pays n'est pas repris dans [l'annexe 1 de l'ARES](#) relative aux pays moins avancés.**

A ces frais s'ajoutent pour tous.les les étudiant-e-s Non Européen-ne-s :

Les frais liés à la demande de titre de séjour;
La garantie financière demandée par l'Office des étrangers.

Conditions d'accès aux tarifs réduits

- Être **domicilié·e** en Belgique au plus tard le 31 octobre 2026
- **Revenus du ménage*** (revenus fiscaux N-2)
- Nombre d'**enfants à charge** (Si d'autres enfants du ménage sont inscrits dans l'enseignement supérieur: +1 personne à charge)
- **Revenus cadastraux** éventuels
- Ne pas avoir obtenu un **diplôme** de même niveau
- Pour les **étudiant·e·s européen·ne·s**: Ne pas avoir droit à une bourse dans son pays d'origine (Une preuve sera demandée)
- Les **étudiant·e·s non européen·ne·s** doivent avoir au moins 5 années de résidence en Belgique au 31 octobre 2026 et disposer d'un titre de séjour valable de plus de 3 mois.

Plafonds des revenus du ménage* pris en compte pour déterminer l'accès au palier (année fiscale N-2) :

Nombre de personnes à charge	Exemption de minerval	Minerval modeste	Minerval intermédiaire
0	27 339,85 €	35 339,85 €	44 339,85 €
1	35 740,49 €	43 740,49 €	52 740,49 €
2	43 638,39 €	51 638,39 €	60 638,39 €
3	50 995,02 €	58 995,02 €	67 995,02 €
4+	57 828,91 €	65 828,91 €	74 828,91 €

Calendrier des démarches

Période	Démarche
Du 06 juillet 2026 au 31 octobre 2026	Introduction d'une demande de reconnaissance d'une condition particulière auprès du guichet unique de la Direction des allocations d'études.
Avant le 31 octobre 2026	Transmettre à la comptabilité et à l'assistante sociale du Conservatoire royal de Liège l'accusé de réception de la demande de reconnaissance d'une condition particulière par la DAE. Si l'accusé de réception est fourni : Dispense du paiement de l'acompte de 50 euros.
31 octobre 2026	Date limite pour le paiement de l'acompte de 50 euros du minerval pour les étudiant-e-s n'ayant pas transmis l'accusé de réception.
1er décembre 2026	Date limite pour se désinscrire auprès du secrétariat des étudiant-e-s. Au-delà de cette date, l'étudiant-e est tenu-e de payer l'entièreté de son minerval.
1er février 2027	Date limite pour le paiement du solde du minerval taux plein pour les étudiant-e-s n'ayant pas transmis d'accusé de réception.
Après la décision de la DAE	L'étudiant-e dispose de 30 jours pour payer le montant correspondant à sa catégorie.

Dans le cadre des changements actuellement en cours, le Conseil social attire votre attention sur le fait que les modalités d'attribution ainsi que les montants des aides financières directes sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines mois.

Dès lors, nous vous invitons à ne pas vous baser exclusivement sur les montants accordés cette année pour anticiper une aide future. Chaque demande continuera à être analysée individuellement, sur base des critères en vigueur au moment de l'introduction du dossier. Pour rappel, voici le [règlement d'octroi des aides](#).

Nous vous remercions pour votre compréhension.